ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
DELEGATION DELA
PROMOTION NATIONALE

AVISD'ACHAT SUR BONS DE COMMANDE N°04/2026/PN

Le gouverneur de la province de khénifra, sous ordonnateur du ministère de l'intérieur procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article **91**dudécret **n°2-22-431** relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation: Achat d'habillement destiné aux ouvriers exerçant sur les chantiers d'équipement et collectivité de la Promotion Nationale de la province de khénifra au titre de l'exercice 2026.

Consistance de la prestation:

N°	Désignation	Caractéristiques Et specifications	Unite de mesure	Quantité	Garanties exigées
1	Ensemble impermeable (Veste + Pantalon)	Imperméable de couleur bleu.	Ensemble	100	
2	Veste	En tissu de couleur orange et Jaune portant logo de la promotion Nationale en arabe	U	120	
3	Pantalon	En tissu de couleur orange et jaune	U	120	
4	Veste	En tissu de couleur orange et Jaune portant une bande verte des deux côtés et logo de la promotion Nationale en arabe	U	40	
5	Pantalon	En tissu de couleur orange et jaune portant une bande verte des deux côtés	U	40	
6	Casquette	En tissu portant logo de la Promotion Nationale en arabe	U	132	
7	Gilet	Réflichissant de couleur orange et jaune portant logo de la Promotion Nationale en arabe	U	160	
8	Botte	Imperméable en caoutchouc noir de taille 39-45, hauteur 37 cm	U	100	

Lieu d'exécution: **magasin de la Promotion Nationale - Province de Khénifra**

Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation: **dix (10) jours**

Date et heure limites de réception des devis des concurrents:...16 Nove 2026 à 10h00.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

CLAUSES SPECIALES

1) Article (1) : Conditions d'attribution :

- **Le maitre d'ouvrage attribue le B.C au concurrent ayant présenté l'offre la moins disante et ayant déposé la caution provisoire exigée au bureau d'ordre de la Délégation de la Promotion nationale de la Province de Khénifra dans un délai de (24 heures) qui suivent la date de la confirmation de son offre**
- **Le Montant de la caution provisoire est fixe à 1.5% de l'offre du concurrent et reste acquis de l'administration jusqu'à la réception des prestations objet du présent B.C.**
- **Tout concurrent n'ayant pas satisfait les garanties exigées sera écarté**

2) Article (2) : Modalités d'exécution

- **Le titulaire du bon de commande est tenu de se conformer aux spécifications exigées par l'avis d'achat comme précisées plus haut.**
- **Avant commencement de la livraison de la fourniture objet du présent B.C, le titulaire est tenu de présenter un model du chaque prestation.**
- **A défaut de non-respect des clauses susmentionnées par le titulaire, le M.O se réserve le droit de prendre les mesures coercitives qui s'imposent à savoir la confiscation de la caution provisoire.**

Khénifra le 13 Nove 2026

Le Gouverneur de la
Province de Khénifra

Royaume du Maroc Province de Khénifra Le Gouverneur

Mohamed Adil IHOURANE